

Le point : Montpellier en eaux troubles

En transférant ses compétences eau et assainissement à l'agglo, Montpellier savait bien qu'elle ne serait plus maître de sa vie ou tout au moins qu'au prorata de sa représentation dans l'agglo via ses délégués.

En votant les transferts de compétences, le CM de Montpellier savait ce à quoi il s'exposait, et donc que s'il en reçoit une balle dans le pied, c'est lui qui se l'est tirée.

Mme le Maire se déclare favorable à la régie mais Montpellier ne peut même plus en débattre en conseil municipal. Mme le Maire a-t-elle donné un mandat dans ce sens à ses élus ? Pas sûr et d'ailleurs serait-il valable ?

Il serait bien que les délégués viennent présenter le rapport que doit faire l'agglo au Conseil Municipal et argumentent leur vote à cette occasion.

Il serait bien aussi, à cette occasion, que les médias donnent toutes ces informations au bon peuple qui en paiera les conséquences à tous les sens du mot.

Il faut aussi prendre en compte le fait que ce sont les mêmes partis qui siègent à l'agglo et à Montpellier et que le PS est majoritaire à la ville voire à l'agglo avec quelques "rattachés" qu'il est aussi facile de convaincre qu'il l'a été de les accepter dans le groupe.

Au total, il sera intéressant d'éplucher les noms de ceux qui voteront pour ou contre la régie lors de l'application de l'article L.1411-4 du CGCT.

Toute cette querelle d'opérette ne serait-elle pas seulement destinée à embrouiller les usagers afin de les empêcher d'identifier ceux qui seront responsable d'une décision qui pourrait ne pas leur être favorable : la régie ?

JL LINOSSIER CACE
04 78 83 47 73



En eaux troubles

Controverse.
Le contrat de gestion de l'eau potable de la ville arrive à terme. Remous en perspective.

PAR AURÉLIE JACQUES

A Montpellier, peu nombreux sont ceux qui abordent la délicate question de l'eau. Elle se posera pourtant bientôt, le contrat de délégation de service public qui lie la ville à la société Veolia Environnement (anciennement Générale des eaux) arrivant à son terme en 2014. L'agglomération continuera-t-elle de déléguer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement à un fermier privé ou reviendra-t-elle en régie directe, comme l'ont fait Paris ou Grenoble ? Fidèle au programme national du PS rédigé par Martine Aubry, la maire

Hélène Mandroux s'est déclarée en faveur de ce dernier choix. Ce qui aurait, dit-on, fâché à l'intérieur du PS local. Au sein du groupe d'opposition UMP, on fait savoir que « la gestion de l'eau par un privé n'est pas un dogme », tandis que le groupe d'opposition des Verts penche clairement pour un retour en régie directe. Le choix final sera de toute façon opéré par l'agglomération, qui en a la compétence depuis 2004 (assainissement) et 2010 (eau potable).

D'abord interrogé, le président de Montpellier agglomération, Jean-Pierre Moure, reste vague, se contentant de dire qu'« aucune idée préconçue » ne prévaudra à ce choix. « Une étude vient d'être lancée », précise son vice-président chargé de l'eau, Louis Pouget. Adjoint à la ville depuis trois mandats, cet élu PS a confié l'étude au cabinet Egis Eau, une filiale d'Egis, le géant français de l'ingénierie. « Les conclusions, dont les premières lignes sont attendues pour novembre, diront quel type de gestion sera appliqué », poursuit-il.

Convoitée. Maera, la principale station d'épuration de Montpellier.

LA GESTION ACTUELLE DE L'EAU EST CONTESTÉE. NOTAMMENT EN RAISON DU PRIX DE L'EAU POTABLE, JUGÉ TROP ÉLEVÉ.

Que se passera-t-il si la ville est en désaccord avec les résultats de l'étude ? « Mandroux devra faire comme pour la présidence de l'agglomération », lance l'élu fréchiste. Sous-entendu : s'incliner. Un procédé que les Verts à la ville ne jugent pas « démocratique ». Leur élue Nathalie Medeiros dénonce un « mélange des genres » : « Quelle indépendance aura Egis Eau, qui appartient au pôle de compétitivité eau de Montpellier aux côtés de Veolia ? On ne peut priver les élus d'un vrai débat. »

Dettes. Le sujet est sensible, d'autant que la gestion actuelle de l'eau est contestée. Notamment en raison du prix de l'eau potable, jugé trop élevé. « Avec 1,22 euro le mètre cube hors TVA et redevance à l'Agence de l'eau, Montpellier fait partie des villes de même importance les moins chères », plaide Louis Pouget. Un fait que ne contestent pas les opposants. « Si l'on considère que les frais de potabilisation sont très bas, grâce à la pureté de la source du Lez, ce prix reste très élevé », souligne Nathalie Medeiros. L'élue verte – qui dénonce l'absence de contrôle financier sur la gestion de l'eau et le fait que Veolia ponctionne 70% du prix brut de l'eau potable contre 50% ailleurs – rappelle les conditions peu éthiques et peu transparentes dans lesquelles s'est faite l'obtention du marché en 1989 par la Générale des eaux. Un dirigeant fut même condamné en 1996 dans cette affaire. « Depuis cette époque, les usagers continuent de rembourser une somme correspondant aux droits d'entrée versés par Veolia à la municipalité. Cette "dette" est toujours intégrée au prix de l'eau. » Alors même que la chambre régionale des comptes a considéré que cette dette était déjà amortie.

En 2009, un audit de 500 pages a été réalisé pour mettre au clair la gestion sur la période 1989-2009. « Ses conclusions révèlent une gestion exemplaire aussi bien par rapport à la qualité de l'eau que de son prix », affirme Louis Pouget. « Pipeau », protestent les opposants UMP et Verts. En 2010, une baisse de 7,8% du tarif de l'eau potable a été opérée. L'opposition l'a jugée « bien insuffisante » ■